Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

SECRETARIAT GENERAL Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Affaire suivie par : Emmanuel BOUYER emmanuel.bouyer@agriculture.gouv.fr	**NOTE DE GESTION** **SG/SRH/SDCAR/N 2017-262** **Date : 22 mars 2017**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe (s) : Une

Objet : Calendrier du cycle de mobilité de l'automne 2017

Mots-clés : mobilité, automne 2017, mouvement, affectation

La présente note fixe le calendrier de mobilité de l'automne 2017. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Établissements d'enseignement - Services déconcentrés - Établissements publics - IGAPS (RAPS)	**Pour information** : - Organisations syndicales

CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE MOBILITÉ D'AUTOMNE 2017

CIRCULAIRE PRINCIPALE	DATES
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	**21 avril**
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : *Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées à la circulaire principale.*	**06 juin**
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	**23 (14h) au 28 juin**
Fin de saisie et de vérification par Responsables de programmes :	**03 juillet**
Publication de la liste principale (BO agri) :	**06 juillet**
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	**07 juillet**
Limite de candidature : – Agents MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. – Agents externes : les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte.	**6 août (minuit)**
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	**11 juillet**
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : *Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées.*	**31 août (12h)**
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	**7 et 8 septembre (12h)**
Fin de saisie et de vérification par les Responsables de programmes :	**11 septembre**
Publication de la liste additive (BO agri) :	**14 septembre**
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	**15 septembre**
Limite de candidature : – Agents MAAF : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. – Agents externes *:* les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte.	**24 septembre (minuit)** **20 septembre**

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	
Limite remontée avis et classements des chef de service d'accueil :	**29 septembre**
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS :	**8 octobre**
Vérification par les Responsables de programmes :	**9 octobre** **au 24 octobre**
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion - à compter du :	**25 octobre**
Réunion d'arbitrage :	**19 décembre (14h30**